

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 11 mars 2020**  
**relatif à la composition du comité technique de réseau**  
**de la direction générale de la police nationale**

NOR : *INTC2005650A*

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements de l'État ;

Vu le décret n° 2014-1094 du 26 septembre 2014 instituant un comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale et un comité technique de proximité de la direction générale de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 26 septembre 2014 modifié pris pour l'application du décret n° 2014-1094 du 26 septembre 2014 instituant un comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale et un comité de proximité de la direction générale de la sécurité intérieure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2018 relatif à la composition du comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

M. Frédéric VEAUX est nommé, en qualité de directeur général de la police nationale, au comité technique de réseau de la direction générale de la police nationale, en remplacement de M. Eric MORVAN.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 mars 2020.

Christophe CASTANER